ECIM
European College of Integrative Medicine

Documents nécessaires

à votre dossier d'inscription aux formations en Médecine intégrative :

- ✔ Bulletin d'inscription dûment rempli daté et signé (page 1)
- ✔ Contrat de Formation daté et signé (page 2)
- ✔ Règlement Intérieur daté et signé (page 3)
- ✔ Charte ECIM daté et signé (page 4)
- ✔ Photocopie du diplôme de praticien (si non-fourni par email)
- ✔ Curriculum vitae détaillé (si non-fourni par email)
- ✔ Le ou les chèques de règlement (total formation 3500€
  ou 7 chèques de 500 € pour paiement échelonné)

Merci de remplir et de retourner sous enveloppe **avec mention de votre adresse au dos de l'enveloppe** dans l'éventualité d'un retour de courrier à votre adresse.

Le dossier complet d'inscription doit être envoyé par courrier postal à :

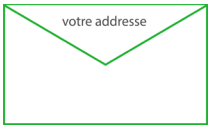

E.C.I.M
BP 29
2 place Neuve
06320 La Turbie
France

Les inscriptions seront validées après réception du dossier complet (règlement inclus). Attention : les places sont limitées, aussi n'attendez pas pour garantir votre participation.

Bulletin d'inscription (page 1) ›
Contrat (page 2) ›
Règlement intérieur (page 3) ›
Charte ECIM (page 4) ›

ECIM
European College of Integrative Medicine

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription pour

Médecine Intégrative – cursus complet session 2027

(3500 € en totalité ou 7 chèques de 500 €)

Nom : Prénom :

Profession :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Je joins chèque (s) d'un montant de : € à l'ordre de l'E.C.I.M.

J'effectue un virement bancaire d'un montant de : € (Etudiants hors de France)

Pour les étudiants hors de France : le paiement échelonné par virement ne s'applique pas. A prévoir : 1500 € à l'inscription par virement bancaire, solde de 2000 € est à régler avant le début de la formation (janvier 2027). Les coordonnées bancaires de l'ECIM sont envoyées sur demande.

Fait à : le :

Signature :

CONTRAT DE FORMATION ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ce contrat est conclu entre le praticien et l'European College of Integrative Medicine (ECIM).

Article 1 Le praticien déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis sur le site internet de l'ECIM : nature, durée, tarifs, conditions d'inscription et de règlement des formations.

Article 2 Les séminaires organisés par l'ECIM ne se substituent en aucune façon à l'enseignement universitaire médical classique. Le certificat de fin de cursus délivré par l'ECIM ne permet en aucun cas aux praticiens non médecins de prétendre ou de pratiquer la Médecine Intégrative.

Article 3 Toute utilisation pendant et après la formation, par reproduction intégrale ou partielle, des supports de cours, fascicules, prise de films par vidéo, enregistrement audio, caméra ou photographie pendant les cours sans le consentement écrit de l'ECIM est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 4 L'ECIM se réserve le droit d'annuler ou de reporter un séminaire ou un cycle d'enseignement pour quelque raison que ce soit. L'ECIM s'engage dans ce cas à prévenir au plus tôt le praticien.

Article 5 La direction de l'ECIM se réserve le droit de changer, à tout moment, d'intervenant pour un ou plusieurs stages, pour quelque raison que ce soit.

Article 6 En cas d'absence du praticien, le paiement partiel ou complet d'un séminaire ou d'un cycle de formation ne peut faire l'objet d'un remboursement mais d'un report lors d'une prochaine session et en fonction des places disponibles.

Article 7 Les enseignants de l'ECIM ne sauraient en aucun cas être responsables de tout accident et autres problèmes durant les cours et les pratiques.

Article 8 Dans le cas d'absence à un ou plusieurs séminaires, ou d'abandon de la formation, pour quelque raison que ce soit, le ou les règlements ne sont pas restitués.

Article 9 Toute formation commencée est intégralement due.

Article 10 Les tarifs des formations sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Article 11 Le tarif des formations comprend les droits d'inscription, les frais de dossier, les fascicules et les frais d'examen au sein de l'ECIM.

Article 12 Le tarif des séminaires ne comprend pas le prix d'ouvrages, du matériel, les frais de restauration, d'hôtellerie et de transport.

Article 13 Une convocation aux stages sera adressée au praticien dès validation du présent contrat accompagnée du règlement.

Article 14 Loi du 12 juillet 1971- Article 9 : « A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours francs après sa réception. »

Article 15 Le contrat peut être résilié par le praticien, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 16 Le contrat de formation peut être unilatéralement résilié par le praticien à tout moment jusqu'à 3 mois précédent la formation, l'intégralité des chèques ou versements seront alors restitués. Si la résiliation intervient dans la période des 3 mois avant la date du début de la formation (et non la date de la signature du contrat par le praticien), une indemnité d'un montant de 30% du prix de la formation sera retenue par l'ECIM. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Toute résiliation doit être notifiée par écrit.

Article 17 L'ECIM peut décliner toute demande d'inscription d'étudiants ne correspondant pas au niveau préalablement requis.

Article 18 L'ECIM se réserve le droit à tout moment de mettre fin à la formation d'un étudiant n'ayant pas respecté le code de conduite et/ou les termes et conditions de ce présent contrat.
Aucun remboursement ne sera alors accordé.

Article 19 Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Fait à : Date :

Nom, Prénom et Signature de l'étudiant : *(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

REGLEMENT INTERIEUR ECIM

Article 1 Le praticien déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage, en le signant, à le respecter durant la formation ECIM et par la suite dans sa pratique professionnelle.

Article 2 Le praticien sera assidu et s'engage à la fin de la formation à se soumettre aux examens en vigueur (pratique et soutenance de mémoire) pour valider ses connaissances auprès du Jury d'Examen de l'ECIM.

Article 3 En cas d'impossibilité de se présenter aux examens ou en cas de demande de report, le praticien devra en motiver les raisons auprès de l'ECIM.

Article 4 Le praticien s'engage à suivre une mise à jour des connaissances tous les 2 ans pour garantir le niveau de qualité de ses connaissances et maintenir ainsi son inscription dans l'annuaire des praticiens certifiés de l'ECIM. L'ECIM se réserve le droit d'annuler toute inscription dans ledit annuaire si cette condition n'est pas respectée.

Article 5 Toute utilisation, reproduction, diffusion sur quelque support que ce soit, des noms et qualités des enseignants de l'ECIM ainsi que des photos, illustrations, textes et logos figurant sur le site web de l'ECIM est formellement interdite. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'informer lors de la création d'un site internet, des règles concernant les sites internet médicaux et paramédicaux établies dans le livre blanc du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) de décembre 2011.

Article 6 Toute utilisation de l'image, du nom et des travaux du Docteur Bruno Donatini, est formellement interdite sans l'accord préalable de celui-ci, demande faite directement par écrit. Le non-respect de la propriété intellectuelle est punissable par la loi.

Article 7 Il est formellement interdit d'utiliser les enseignements et supports de cours à des fins commerciales, sous quelle forme que ce soit (formation, enseignement, etc...) sous peine d'encourir des conséquences légales conformément à la protection des données intellectuelles.

Article 8 L'ECIM se réserve le droit à tout moment de mettre fin à la formation d'un étudiant n'ayant pas respecté le code de conduite et/ou les termes et conditions de ce présent contrat.
Aucun remboursement ne sera alors accordé.

Fait à : Date :

Nom, Prénom et Signature de l'étudiant : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CHARTE ECIM

Un(e) certifié(e) ECIM :

1. Ne suspend pas un traitement ou un suivi en cours sans l'accord du médecin référent.
2. Favorise l'accès à un diagnostic précis et préconise des thérapies validées qui n'interfèrent pas avec les traitements en cours. Il favorise les prises en charges multidisciplinaires.
4. Ne divulgue les résultats de sa consultation qu'à son patient, pour faire valoir ce que de droit. Il est tenu au secret professionnel.
5. Tente dans la limite de ses moyens d'apaiser anxiété et douleur.
6. Ne recommande que les examens complémentaires et les traitements utiles. Il ne perçoit aucune rétribution relative à ses recommandations d'examen ou de traitement.
7. Ecoute avec empathie son patient. Il évite les allégations ou les promesses trompeuses mais tente toujours d'apaiser.
8. Ne préconise que des aliments, des compléments alimentaires ou des techniques dénués de toxicité.
9. S'engage à informer ses patients/clients sur ses liens (conflits d'intérêt) avec les structures qui commercialisent les compléments alimentaires qu'il/elle recommande. Il/elle doit conserver une totale indépendance dans ses choix thérapeutiques.
10. Pour les professionnels inscrits à un Conseil de l'Ordre, respecte ses préconisations.

S'engage sur l'honneur à respecter cette Charte en tous lieux et toutes circonstances

Fait à : Date :

Nom, Prénom et Signature de l'étudiant : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)